



République Française
Département CHER
VILLEQUIERS

Procès-Verbal

Séance du 1er Juillet 2025

L' an 2025 et le 1er Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de M. MEREAU Pascal, Maire.

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CUVIGNY Noémie à Mme VAGNAT Sabine, M. LEVEQUE Arnaud à M. MEREAU Pascal

Excusés : MM : DESNOUES Philippe, PETIT Hervé

Absente : Mme BRUNET Aurélie

Secrétaire de séance : Mme VAGNAT Sabine

Le quorum : 6 (article L-2121du CGCT)

Ordre du jour :

PARTENARIAT RELATIF AU PACK ENERGIE ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER. - 2025_07_01
ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION " LES CHATELAINS " - 2025_07_02

Le procès-verbal de la séance du 03 juin 2025 est adopté à l'unanimité

PARTENARIAT RELATIF AU PACK ENERGIE ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER. réf : 2025 07 01

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Pour cela, il propose au sein du « Pack énergie » un accompagnement réalisé par un technicien « énergie ». Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de l'Énergie » du SDE 18, la commune de VILLEQUIERS souhaite confier au Syndicat la mise en place du « **Pack énergie Essentiel** ». Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2023-67 du Comité syndical du 5 décembre 2023, le coût de cette adhésion est de :

Désignation	Tarifs
« Pack Energie Essentiel »	1.20€/hab/an pour une commune 0.60€/hab/an pour une intercommunalité

Le recensement de la population est fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence « Maitrise de l'Energie », la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de confier au SDE 18 la mise en place du « **Pack énergie Essentiel** », pour une durée de 4 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat la convention, définissant les modalités de mise en œuvre.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION " LES CHATELAINS " réf : 2025 07 02

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association « Les Châtelains », nouvellement créée sur VILLEQUIERS, la somme de 600 €.

Cette dépense sera imputée au compte 65748 du budget principal 2025.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Mise en peinture chicane + îlots route de Baugy : les travaux seront réalisés en régie par les agents techniques de la commune.

- URBAN CROSS samedi 04/10/2025 : Alain BLONDEAU demande si la commune peut participer financièrement à l'organisation de cette manifestation ? Monsieur le maire répond favorablement en précisant que la commune prendra en charge, comme l'année précédente, les dépenses pour l'achat des bouquets de fleurs et du vin d'honneur.

- Matériel GVV stocké au FSC : Noémie CUVIGNY demande si il est possible de fermer à clé le local du FSC où est entreposé le matériel de la gym, précisant que lors d'une location les tapis ont été utilisés et rangés en vrac... Le nécessaire sera fait.

- Comice de Baugy : inauguration samedi 23/08 à 11h. Concernant le char de Villequiers, Sabine VAGNAT informe que ce dernier est en cours de montage.

- Travaux route de Baugy : Monsieur le maire prévoit une inauguration pour le samedi 27/09 ou 11/10 en fonction des disponibilités des services subventionneurs (Préfecture, Conseil Départemental et SDE18)

- Lavoir place du 11 novembre : félicitations à M.Mme MARCUZZI et M.Mme LAVRAT pour son fleurissement et sa mise en valeur.

Séance levée à 20h52

En mairie, le 03/07/2025
Le Maire
Pascal MEREAU



La Secrétaire de séance
Sabine VAGNAT

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : 23 SEP. 2025

Mise en ligne sur le site de la commune et affiché en mairie le : 24 SEP. 2025